

## *Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 18 Février 2019 à 20 heures*

Présents : Laurent Pellerin / Bernadette Floirat / Cyril Delgoulet / Isabelle Boterf Sandrine Geraud / Robert Leymarie / Daniel Lacombe/ Emmanuel Garcia / Georgette Raffillac / Yvon Pichon

Absent excusé : Arnaud Bigeat

Procuration : Arnaud Bigeat à Cyril Delgoulet

### **Ouverture de séance à 20H30**

- 1- Désignation du secrétaire de séance.  
Cyril Delgoulet.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 19.11.2018 et signature des délibérations.
- 3- Délibération pour les conventions de partenariat avec CASSIOPEA téléassistance concernant le point information et pour la prise en charge d'un mois du service.

Convention de partenariat avec CASSIOPEA. (Conseil Assistance Service Solidarité Information et Orientation sur les Personnes Agées et/ou handicapées.)

CASSIOPEA est issue d'une réflexion sur le vieillissement de la population et sur l'insécurité et l'isolement des personnes âgées vivant à domicile en Dordogne. Cette réflexion porte sur la création d'un service de téléassistance dont l'objectif est d'apporter écoute et soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. A ce jour, une personne sur la commune de Villac bénéficie de ce service.

Solution choisie :

- CASSIOPEA prend en charge les 2 premiers mois,
- la commune de Villac le troisième
- et le solde est à la charge de la personne.

Coût pour la commune 27.25€

### **Délibération prise par le conseil municipal.**

- 4- Demande d'aides des familles IMBAULT et SALVIAT dans le cadre d'un voyage scolaire de leurs enfants, délibération.

Demande d'aides pour un voyage scolaire en Espagne. Le conseil poursuit sa volonté d'aide aux voyages linguistiques.

### **Délibération prise par le conseil municipal.**

- 5- Délibération pour le marché de travaux, plafond acoustique de la salle des fêtes.

Marché de travaux pour le plafond acoustique de la salle des fêtes. Descente du plafond au niveau du haut des fenêtres avec remplacement de l'éclairage par de la Led.

A ce jour 4 devis :

- Entreprise A2S Bâtiment,
- Entreprise Pontou,
- Entreprise Valiani,
- Entreprise Jouffre.

Dans ce projet, le bruit étant la problématique principale. Des ajustements devront être réalisés et des précisions seront demandées sur les matériaux choisis par l'entreprise, afin de déterminer, le choix du conseil municipal

**En attente du retour des propositions modifiées et présentation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.**

- 6- Délibération pour la convention de la mise à disposition des biens du service assainissement et pour la convention de mise à disposition de personnels pour l'assainissement collectif avec la CCTPNTH.

Convention de mise à disposition des biens et des personnels pour l'assainissement collectif avec la CCTPNTH.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- 7- Délibération des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

- ⇒ Avec la mise à disposition des équipements d'assainissement, la commune met fin à l'utilisation du logiciel d'assainissement.
- ⇒ Etude lancée pour la surveillance et l'entretien courant des ouvrages d'art liés à la voirie ou son exploitation à l'usage des communes. Contrôle réalisé sur le pont de « Brolaud » et celui du « Burg ».

Un rapport complet viendra clôturer cette étude avec les préconisations nécessaires si besoin.

- ⇒ Augmentation du loyer Albert Sueur.  
Montant du loyer  $315.40\text{€} * 1.25\% = 319.34\text{€}$

**Délibération prise par le conseil municipal.**

- 8- Questions diverses.

- ⇒ La fibre optique arrive sur la commune de Beauregard, la commune de Villac a sollicité Périgord Numérique afin qu'elle soit étendue aux hameaux de la Mothe, La petite gelade, Trassalvas, le Puit, le noyer, condaminas, le treuil et la font saint waast.
- ⇒ Le Conseil envisage de louer la maison « Belair », une demande de location a été faite, le loyer serait de 450€/mois, dossier à suivre.
- ⇒ Départ de Patrick LEVET à la retraite au 31 juillet 2019. A l'issue de cette date, il souhaite poursuivre à hauteur de 28 h par semaine, en conséquence, il est proposé à Jean-Paul NOUAILLE de passer à 35 h par semaine.

**Séance levée à 21H30**